

Commission Statut de l'Arbitrage

Réunion Mailing du 29/09/2022

Publiée le 29/09/2022

Membres présents :

Alexandre AYACHE, Jean-Pierre CIESIELSKI, Eric DELBARRE, Dave LECLERCQ, Dimitri REGNIER, Stéphane VIOLIN.

Assiste :

Thomas GOELZER, Romain SORIAUX.

Règlement Statut de l'Arbitrage

<https://media.fff.fr/uploads/document/19f5752cf20b5175ad9abc391e3755ac.pdf>

CHANGEMENTS DE CLUBS ET DE STATUTS DES ARBITRES :

Les décisions prises ci-dessous se réfèrent aux articles 24 à 35 du règlement du Statut de l'Arbitrage (Voir le lien ci-dessus).

Dossier RAMOS MOREIRA Vincent (1956824006) de CAMBRAI ST ROCH FC (551609) pour « Arbitre Indépendant »

En réponse à la demande de licence et de rattachement de **M. RAMOS MOREIRA Vincent (1956824006)**, la Commission de District du Statut de l'Arbitrage accorde la licence « Indépendant », à compter du 23/09/2022 et dit que **M. RAMOS MOREIRA Vincent (1956824006)** est considéré comme « Indépendant », à compter de la saison 2022-2023.

RECTIFICATIF AU PV DE LA REUNION DU 12/09/2022 :

Dossier PETIT François Xavier (2547237480) de MARQUION BOURLON EPINOY OSC (582588) pour ESCAUDOEUVRES CAS (512853)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de **M. PETIT François Xavier (2547237480)**, la Commission de District du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de **ESCAUDOEUVRES CAS (512853)**, à compter du 01/07/2022. En ce qui concerne la couverture, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'appel du District Escout dans un délai de 7 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle ou déclarée du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Président de séance
Dave LECLERCQ

Secrétaire de séance
Jean Pierre CIESIELSKI